



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} juillet 2010
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquantième session

7 juin-2 juillet 2010

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquantième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Felix Ayibanuah **Datuowei** (Nigéria)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

[Point 3 a)]

Programme 24

Services de gestion et d'appui

1. À ses 10^e et 11^e séances, le 14 juin 2010, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 24 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 24)]
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et, avec d'autres représentants du Secrétariat, a répondu aux questions posées au cours de l'examen auquel le Comité a procédé.

Examen de la question

3. Des intervenants, faisant valoir son intérêt, ont exprimé leur soutien au programme et souligné l'importance de son rôle d'appui et de service pour la réalisation du programme de travail de l'Organisation. Il fallait que les services touchant aux finances, aux ressources humaines et à l'appui, à l'informatique et aux communications soient efficaces et économes. L'idée d'incorporer des notions comme celles de responsabilisation, d'efficacité, de respect des délais, ou de transparence dans le projet de cadre stratégique a été soutenue, et les efforts entrepris en ce sens par le Secrétariat, a été bien accueillie. Cependant, certains indicateurs de succès et certaines réalisations escomptées étaient d'ordre général



pour divers sous-programmes et devaient être précisés pour en faire des valeurs spécifiques, quantifiables et mesurables.

4. On a insisté sur l'indissociabilité de la responsabilisation et de la transparence; ces critères ou ces exigences devaient valoir à la fois à l'intérieur du Secrétariat et à l'égard des États Membres.

5. En ce qui concerne le progiciel de gestion intégrée Umoja, il fallait poursuivre le dialogue, consulter les États Membres et échanger des informations avec eux afin de les convaincre absolument des avantages concrets du projet et de leur faire comprendre les changements de structure envisagés.

6. Il était inquiétant que, à cause de la reprise de la deuxième session de la Cinquième Commission et de la date à laquelle devrait commencer la session du Comité du programme et de la coordination, le calendrier de travail de celui-ci ait été affecté.

7. Pour ce qui est du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), le Secrétariat et les fonds et programmes de l'ONU devaient faire des efforts pour harmoniser leurs pratiques. On a souligné aussi l'importance de la transparence lorsque l'on pourvoit les postes ou que l'on donne des informations dans les avis de vacance, ainsi que la nécessité de laisser assez de temps aux candidats, notamment ceux qui sont originaires de pays où les moyens informatiques sont moins développés. Selon un intervenant, les indicateurs de succès devaient rendre compte non seulement des décisions de sélection avant la cessation de service, mais aussi de la planification de l'ensemble du personnel.

8. Le fait que les principes de la répartition géographique équitable et de l'équilibre des sexes dans le recrutement ne figurent pas en assez bonne place dans le cadre stratégique proposé a été jugé inquiétant. Selon un intervenant, ces deux considérations sont certes importantes pour l'Organisation, mais elles n'enlèvent rien au contenu de l'Article 101.3 de la Charte, à savoir qu'il faut considérer les qualités du candidat au regard du poste dont il s'agit. On a insisté sur l'importance de la mobilité du personnel, sur la nécessité de ne faire appel à des consultants ou des experts que lorsqu'il n'y a pas sur place les compétences nécessaires et sur le fait que les postes vacants devraient être pourvus dans les meilleurs délais.

9. Pour ce qui est du sous-programme 4 (Services d'appui), il fallait améliorer l'accès et la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux mécanismes de la passation des marchés. Il était inquiétant de constater que, si le temps que requiert en moyenne l'examen des dossiers au Comité des marchés du Siège est raisonnable, la procédure d'ensemble est complexe et que, dans le cas de certains fournisseurs, de longues périodes de temps s'écoulaient avant que le marché ne soit adjugé. Les efforts visant à réaliser de nouvelles économies sur les frais de voyage ont été soulignés.

10. Pour ce qui est du sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) et du sous-programme 6 (Services informatiques), les gains d'efficacité et d'efficacités et les progrès de la responsabilisation et de la transparence que permet l'informatique ont été soulignés. L'informatique devrait être considérée comme faisant partie intégrante de l'Organisation, et l'idée d'investir dans les technologies de l'information et de la communication, y compris dans le progiciel de gestion intégré, le progiciel de gestion des contenus et le système de gestion de la relation clients, a été soutenue.

Cette collaboration et cette coordination à l'intérieur du Secrétariat et avec d'autres institutions du système des Nations Unies dans le domaine informatique et le renforcement du rôle du directeur de l'informatique, ont été jugées importants.

Conclusions et recommandations

11. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013, sous réserve des modifications ci-après :

A. Siège

Sous-programme 1

Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

Composante 1

Services de gestion

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès a) iii) ainsi libellé :

« a) iii) Tous les mandats ont été accomplis ».

Composante 4

Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

Stratégie

À l'alinéa a) du paragraphe 24.19, remplacer dans la première phrase le terme « revitaliser » par « faciliter »; dans la deuxième phrase, remplacer « afin de faciliter la formulation de propositions appropriées sur les méthodes de travail pour examen par les programmes concernés » par « aux organes concernés ».

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

Composante 2

Planification stratégique, recrutement et affectations

Réalisations escomptées

Dans la réalisation escomptée a), après le mot « promotion », ajouter « du personnel le plus qualifié et le plus compétent ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée e), ainsi libellée :

« e) Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ».

Indicateurs de succès

À la fin de l'indicateur de succès a) i), ajouter « dans les postes inscrits au budget ordinaire ».

À la fin de l'indicateur de succès a) i), ajouter « par le recrutement de candidats de ces États, s'ils s'avèrent les plus qualifiés et les plus compétents ».

Après avoir renuméroté en « c) i) » l'indicateur c), ajouter un nouvel indicateur ainsi libellé :

« c) ii) Disponibilité accrue de données actualisées sur les membres du personnel dans des domaines comme le perfectionnement, l'apprentissage de nouvelles langues ou la mobilité ».

Ajouter le texte d'un nouvel indicateur de succès e), ainsi libellé :

« e) Nombre de mutations volontaires ».

Composante 4

Services médicaux

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'indicateur de succès b) par le texte suivant :

« Accroissement du nombre de personnes participant aux activités de promotion ».

Sous-programme 4

Services d'appui

Composante 1

Gestion des installations et des services commerciaux

Indicateurs de succès

À l'indicateur de succès c), remplacer le terme « Maintien » par « Accroissement ».

Composante 2

Services d'achat

Objectif de l'Organisation

Ajouter le mot « transparente » avant « dans le respect des délais ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé :

« a) iii) Réduction du nombre de plaintes de clients participant soit à la sélection soit à la présentation de soumissions ».

À l'indicateur de succès b), après le mot « fournisseurs », ajouter « originaires de diverses régions du monde ».

À la fin de l'indicateur de succès c), ajouter « et du nombre de constats de non-conformité et d'erreurs de gestion établis par le Bureau des services de contrôle internes ».

Remplacer l'indicateur de succès d) par le texte suivant :

« d) Augmentation du nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition participant aux marchés de l'ONU selon l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».

Stratégie

À la fin de l'alinéa c) du paragraphe 24.34, ajouter « et les organes intergouvernementaux ».

B. Office des Nations Unies à Genève

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines (Genève)

Réalisations escomptées

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée ainsi libellée :

« e) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée ainsi libellée :

« f) Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux dispositions de l'Assemblée générale ».

Indicateurs de succès

Ajouter trois nouveaux indicateurs de succès ainsi libellés :

« e) i) Réduction du nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés au Secrétariat

ii) Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire

iii) Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de la parution d'un avis de vacance de poste et la date de la sélection du candidat, pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès, ainsi libellé :

« f) Nombre de mutations volontaires ».

Stratégie

À la deuxième ligne du paragraphe 24.38, ajouter « conformément aux mandats intergouvernementaux » après « réforme des ressources humaines ».

**Sous-programme 4
Services d'appui (Genève)**

Objectif de l'Organisation

Au deuxième objectif, ajouter le mot « transparente » avant « dans le respect des délais ».

Indicateurs de succès

Au premier objectif, à l'indicateur de succès c), remplacer « Maintien » par « Augmentation ».

Au deuxième objectif, remplacer l'indicateur c) par le texte suivant :

« c) Augmentation du nombre de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition participant aux marchés de l'Organisation des Nations Unies selon l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».

C. Office des Nations Unies à Vienne

**Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines (Vienne)**

Réalisations escomptées

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée ainsi libellée :

« d) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée ainsi libellée :

« e) Facilitation des mutations volontaires conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ».

Indicateurs de succès

Ajouter trois nouveaux indicateurs de succès ainsi libellés :

« d) i) Réduction du nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés au Secrétariat

ii) Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire

iii) Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de parution d'un avis de vacance de poste et la date de la sélection du candidat, pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès, ainsi libellé :

« e) Nombre de mutations volontaires ».

**Sous-programme 4
Services d'appui (Vienne)**

Objectif de l'Organisation

Au deuxième objectif, insérer le mot « transparente » avant « dans les délais ».

Indicateurs de succès

Au titre du premier objectif, à l'indicateur de succès b), remplacer « Maintien » par « Augmentation ».

Au deuxième objectif, remplacer l'indicateur de succès c) par le texte suivant :

« c) Augmentation du nombre de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition participant aux marchés de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».

D. Office des Nations Unies à Nairobi

**Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines à Nairobi**

Réalisations escomptées

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée ainsi libellée :

« e) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée ainsi libellée :

« f) Promotion de la mobilité volontaire conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ».

Indicateurs de succès

Ajouter trois nouveaux indicateurs de succès ainsi libellés :

« e) i) Réduction du nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés au Secrétariat

ii) Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire

iii) Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de la parution d'un avis de vacance de poste et la date de la sélection du candidat, pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé :

« f) Nombre de mutations volontaires ».

**Sous-programme 4
Services d'appui (Nairobi)**

Objectif de l'Organisation

Au deuxième objectif, insérer le mot « transparente » avant « dans les délais ».

Indicateurs de succès

Au titre du deuxième objectif, remplacer l'indicateur de succès c) par le texte suivant :

« c) Augmentation du nombre de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition participant aux marchés de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».
